

Positions

En marge de la session d'été 2021 des Chambres fédérales

19.083 (CE) Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine. Initiative populaire

NON à cette initiative et à tout contreprojet correspondant. La législation relative à l'expérimentation animale et humaine est en Suisse très rigoureuse, de sorte qu'aucun changement fondamental ne s'impose, que ce soit au niveau constitutionnel ou législatif. L'épidémie de Covid 19 montre clairement à quel point la recherche fondamentale et les études cliniques sur les animaux et les humains sont essentielles pour développer des médicaments et des vaccins.

20.084 (CE/CN) Loi Covid-19. Modification

OUJ à l'adaptation de la loi Covid-19. L'amendement vise notamment à adapter les articles relatifs aux cas de rigueur dans les domaines du sport et de l'assurance chômage. De plus, la loi sur les amendes d'ordre doit être modifiée afin de simplifier l'exécution dans les cantons. Le développement du programme destiné aux cas de rigueur et l'extension des prestations dans le domaine du chômage partiel peuvent être soutenus.

19.076 (CN) Loi sur le tarif des douanes. Modification (Suppression des droits de douane sur les produits industriels)

OUJ à la suppression des droits de douane sur les produits industriels, à la simplification de la structure tarifaire et à l'élimination de procédures douanières compliquées. La protection tarifaire de l'industrie est désormais obsolète, car les entreprises sont intégrées dans des chaînes d'approvisionnement mondiales et ont besoin d'un accès le plus facile et le moins cher possible aux intrants provenant de l'étranger afin d'être compétitives sur les marchés mondiaux. La suppression des droits de douane sur les produits industriels permet à ces derniers d'être importés en franchise de droits sans qu'il soit nécessaire de recourir à un accord de libre-échange (ALE) ou au système de préférences généralisées (SPG). L'obtention des certificats d'origine, leur contrôle et les éventuelles procédures de vérification par l'administration douanière, l'archivage des documents et le paiement de la dette douanière pure constituent des dépenses administratives qui seront éliminées avec la suppression des droits industriels à l'importation. En outre, d'autres procédures compliquées (par exemple le trafic de perfectionnement) deviendront obsolètes. Les consommateurs bénéficieront de la baisse des prix. Selon les estimations, le PIB augmenterait de 860 millions de francs par an et ferait ainsi plus que compenser la perte de recettes.

19.302 (CN) Iv. ct. Jura. Sortir les produits agricoles de l'accord avec le Mercosur dans l'intérêt de l'agriculture jurassienne

NON à l'exclusion de produits agricoles de l'accord de libre-échange. Etant donné que les négociations ont déjà abouti, cette initiative est obsolète. En outre, exclure des produits importants en cas de "renégociations" conduirait à l'échec de l'accord et reviendrait donc à désavantager des entreprises suisses par rapport à leurs concurrents, notamment ceux de l'UE. Les accords de libre-échange, en particulier, offrent également la possibilité de promouvoir conjointement la production durable grâce à une relation plus étroite avec les partenaires commerciaux.

Ecarter certains secteurs des négociations est inopportun dans la perspective de négociations futures et envoie un mauvais signal aux partenaires potentiels de libre-échange.

19.313 (CN) Iv. ct. Genève. Traité de libre-échange avec le Mercosur. Genève doit s'engager pour un référendum

NON à l'Iv. ct. Selon la pratique du Conseil fédéral, l'accord est soumis au référendum facultatif. L'objet de cette initiative est donc déjà satisfait.

20.026 (CE) Code de procédure civile. Modification

OUJ au droit des juristes d'entreprise de refuser de collaborer dans les procédures civiles. A l'avenir, ces professionnels devraient pouvoir invoquer un droit spécial de refuser de coopérer dans une procédure civile sous certaines conditions, ce qui renforcera leur position. Cela permettra d'éliminer les désavantages procéduraux pour les entreprises suisses et leurs employés dans les procédures judiciaires étrangères. scienceindustries soutient la proposition du Conseil fédéral relative à l'art.160a P-CPC.

19.046 (CN/CE) Loi fédérale sur l'assurance-maladie. Modification (Mesures visant à freiner la hausse des coûts, - 1^{er} volet, projet 2)

Un éventuel article expérimental ne devrait pas être limité aux projets visant exclusivement à réduire les coûts, mais devrait aussi être ouvert à ceux qui visent à renforcer la qualité ou à promouvoir la numérisation. scienceindustries soutient sur le point la proposition de la CESS-E. Le principe de territorialité ne doit pas être aboli, car les primes suisses ne doivent pas servir à financer des systèmes de santé étrangers.

20.3923 (CN) Mo. Meilleure gestion des données dans le domaine de la santé

OUJ à la motion. Il est indispensable de promouvoir la numérisation du système de santé suisse. La motion reprend des aspects essentiels pour une amélioration de la situation et doit donc être soutenue, pour autant que des gains d'efficacité soient réalisés dans le processus.

21.3019 (CN) Mo. Améliorer l'approvisionnement mondial en vaccins contre le coronavirus

NON à la motion. Les entreprises pharmaceutiques collaborent largement avec des partenaires locaux et s'engagent dans divers programmes pour rendre leurs vaccins disponibles. Se joindre à l'"Appel à l'action solidaire" de l'OMS soulèverait d'importants problèmes de responsabilité, entre autres. Les normes de qualité, de sécurité et d'efficacité des technologies de santé, telles que les vaccins, ne pourraient pas être garanties ou contrôlées par les détenteurs de droits.

21.3174 (CE) Ip. Micronutriments et système immunitaire. Quelles sont les recommandations pour la Suisse?

OUJ au postulat. Suite à la pandémie de Covid 19, des scientifiques suisses de l'Université de Lausanne et de l'EPF Zurich ont évalué le rôle de la nutrition pour le bon fonctionnement du système immunitaire. Dans ce contexte, le groupe d'experts a rédigé des conclusions qui ont été récemment publiées dans une revue internationale ("Strengthening the immunity of the Swiss population

with micronutrients : A narrative review and call for action"). scienceindustries se félicite de l'ouverture d'un débat politique sur ce sujet et de l'élaboration de recommandations nutritionnelles spécifiques pour les groupes à risque. Il y va de l'intérêt de la gestion à long terme de la pandémie comme de la santé publique en général.

19.3734 (CN) Mo. Législation sur les produits chimiques. Comblent les lacunes pour renforcer la place industrielle suisse

QUI à la motion. Avec le titre et l'orientation actuels de l'annexe 1.17 de « l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques » (ORRChim), la Suisse court le risque de répéter des développements clairement indésirables du droit européen, sans aucun bénéfice pour la population, l'environnement ou l'économie. Plutôt qu'aux interdictions, il faut recourir davantage aux restrictions, y compris aux mesures de protection qui les accompagnent. Il en découle que les substances dangereuses ne peuvent continuer à être utilisées par les entreprises que si les conditions d'une manipulation prudente sont remplies et que d'autres critères de protection, par exemple les limites d'émission ou les concentrations sur le lieu de travail, sont respectés de manière vérifiable. Le Conseil des Etats doit être suivi.

21.3021 (CN) Mo. Création d'un écosystème intégré de données médicales. Une plus-value pour la recherche et pour la société

QUI à la motion. La numérisation du système de santé suisse est à la traîne. Un système de données sur la santé soutenu par tous les acteurs concernés accroît l'efficacité et la qualité des soins de santé, fournit une base de données indispensable à la recherche dans les universités et l'industrie et stimule l'innovation en Suisse.

21.3195 (CE) Po. Pandémie Covid-19. Tirer les leçons de la pandémie pour renforcer la place scientifique suisse

QUI à ce postulat. Fondamentalement, la Suisse possède une place scientifique performante et solide. L'épidémie de Covid-19 a néanmoins révélé un potentiel d'amélioration, par exemple dans le domaine de la numérisation. Il est donc important de tirer les bonnes leçons afin de renforcer la place scientifique suisse et d'être prêts à affronter les crises futures.

21.026 (CN) Encouragement de l'innovation. Adaptations

QUI, avec ces adaptations. Augmenter la marge de manœuvre et la flexibilité d'Innosuisse est une mesure bienvenue. Le soutien financier direct aux entreprises, qu'elles soient petites ou grandes, devrait également être évité à l'avenir. Il faut s'en tenir à la règle du 50-50 pour les contributions propres, car elle réduit l'incertitude dans les propositions de projets. Il est raisonnable qu'une entreprise privée puisse être impliquée dans la réussite d'un projet en plus du partenaire universitaire, les droits sur les résultats, le financement, etc. du partenaire privé devant être comparables à ceux du partenaire universitaire.

21.3007 (CE) Mo. Améliorer la gestion et la planification du financement de la formation professionnelle

QUI à la motion. La CSEC-N charge le Conseil fédéral d'élaborer, en collaboration avec les cantons, une proposition visant à améliorer la gestion et la planification du financement de la formation professionnelle par les cantons. Cette approche est judicieuse, d'autant plus que les mesures éventuelles seront exposées dans le prochain message FRI. La motion s'inscrit également dans le cadre des efforts visant à maintenir et, si possible, optimiser les offres de formation duale en Suisse.

21.3448 (CE) Po. Quel avenir pour la pharmacie de l'armée?

QUI au postulat. Une vue d'ensemble des futures tâches de la pharmacie de l'armée, qui met en évidence les aspects suivants: profil et tâches, compétences, systèmes, ressources nécessaires, processus, structure de l'organisation et approvisionnement du pays, peut servir à mieux se préparer pour relever et maîtriser les défis futurs.

20.4261 (CE) Mo. Réduction des apports d'azote provenant des stations d'épuration des eaux usées

NON à cette motion qui, si elle est adoptée, fait peser le risque très concret de voir mises en application des mesures totalement disproportionnées pour résoudre un problème d'importance spécifique discutable. Par ailleurs, la motion passe totalement sous silence la question de sa supportabilité financière pour tous les responsables de rejets (ménages, industrie, artisanat). Il convient donc de la rejeter pour des raisons à la fois de politique fondamentale et de manque de transparence.

20.4262 (CE) Mo. Mesures visant à éliminer les micropolluants applicables à toutes les stations d'épuration des eaux usées

QUI à la motion, avec l'adaptation demandée par le Conseil fédéral. Seules les stations d'épuration qui causent un dépassement des valeurs-limites doivent être optimisées.

20.4406 (CN) Mo. Production d'hydrogène vert. Stratégie pour la Suisse

QUI à la motion et à la mise en route d'une telle stratégie. Pour réduire à long terme les émissions de gaz à effet de serre provenant des processus industriels à haute température, nous avons besoin de solutions de rechange aux combustibles d'origine fossile.

21.3198 (CE) Po. Transport de marchandises. Pourquoi ne pas mieux utiliser les installations ferroviaires existantes?

QUI à ce postulat. La fermeture de points de chargement et de transbordement par les CFF, que l'on observe depuis quelques années, a contraint notamment des membres de scienceindustries à transférer du rail vers la route des transports de marchandises dangereuses. Cette évolution est diamétralement contraire à la politique de transfert voulue par la Suisse tout comme au renforcement de la sécurité.

scienceindustries est l'association économique faitière suisse du secteur chimie, pharma, sciences de la vie. Ses quelque 250 entreprises membres réalisent plus de 98% de leurs chiffres d'affaires à l'étranger et constituent la principale industrie exportatrice de notre pays, avec 51,7% de la totalité des ventes suisses à l'étranger. Elles contribuent aussi pour près de 40% aux dépenses de recherche privées de la Suisse entière.

Vos contacts à scienceindustries:

Stephan Mumenthaler, directeur
Tél. 044 368 17 20 / stephan.mumenthaler@scienceindustries.ch

Marcel Sennhauser, directeur adj.
Tél. 044 368 17 44 / marcel.sennhauser@scienceindustries.ch